

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4
Absents : 6
Votants : 23
Pour : 23

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-cinq octobre** à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

Secrétaire de séance : Laurent VALLET

N° 4454

OBJET :

Eclairage du futur giratoire du Château d'eau

Cette délibération annule et remplace la précédente considérant l'erreur matérielle sur la date de la séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12 Septembre 2016 concernant l'éclairage du futur giratoire du château d'eau/route de Toulouse et du chemin du château d'eau, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 210) :

Route de Toulouse et futur giratoire :

- Dépose de 4 lanternes 70w sur supports béton.
- Pose de 10 mâts d'une hauteur de 8m et lanternes LED 50w (en fonction de l'étude d'éclairage).

Chemin du château d'eau :

- Pose 4 mâts d'une hauteur de 5m avec lanternes LED 30w (en fonction de l'étude d'éclairage).
- Création de 400m environ d'un réseau souterrain d'éclairage public.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) 15 157 €
- Part gérée par le Syndicat 61 600 €
- **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 19 493 €**

Total 96 250 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'Avant-Projet Sommaire.



	<ul style="list-style-type: none">• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 NOV. 2017 Affiché le : - 7 NOV. 2017	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 novembre 2017 Le Maire, Alain PACE 

